|  |
| --- |
| Réflexion 5 - Justifier le contenu des procédures |
| **Durée** : 15’ | **Homme avec un remplissage uniouDeux hommes avec un remplissage uni** | Source |

**Travail à faire**

Après avoir lu le **document**, réalisez le travail suivant :

1. Justifiez l’article 1 (Rappel des règles de base).
2. Justifiez l’article 7.1 (La description du poste).

**Doc.  Exemple de procédure d’accueil**

**Les formalités d’arrivée**

Déroulement du premier jour :

* Vous avez été accueilli(e) par le responsable auquel vous êtes rattaché(e).
* Remise de la présente procédure d’intégration,
* Remise du règlement intérieur,
* Présentation de votre poste de travail,
* Formation à la sécurité,
* Remise de votre badge de pointage et ou de vos matériel et code d’accès (le cas échéant).

**1. Rappel des règles de base**

Nous vous invitons à lire attentivement l’exemplaire du règlement intérieur qui vous a été remis. Ce règlement peut également être consulté sur les panneaux d’affichage.

Nous vous rappelons que :

* Pour tout arrêt de travail (initial ou prolongation), le médecin vous délivre une attestation de maladie. Après l’avoir complétée, vous devez retourner les 3 volets dans les 48 heures aux destinataires indiqués sur l’arrêt.
* En cas d’absence, merci de prévenir votre responsable de service afin que celui-ci puisse s’organiser au mieux pour le remplacement. En cas d’absence non justifiée et dont l’employeur n’aurait pas été informé, les heures non travaillées seront retenues du salaire.
* Il est strictement interdit de fumer dans les lieux ouverts à tous.
* L’introduction et la consommation de stupéfiants sur le site sont strictement interdites. La consommation d’alcool est strictement réglementée. Consultez le règlement intérieur.

**2.** **Circulation et stationnement des véhicules**

* Tout conducteur de véhicule, tout pilote d’engin est tenu de circuler avec prudence sur les pistes autorisées, de respecter les limitations de vitesse, le plan de circulation, ou à défaut, les prescriptions du Code de la route.
* La circulation des chariots élévateurs et des engins de chantier est prioritaire sur le trafic.
* Il est interdit de stationner sur des aires de chargement ou de livraison, devant des accès de bâtiment, des bouches d’incendie, en double file sur des pistes de circulation.
* Plus particulièrement pour les caristes et les conducteurs d’engins

**3. Restauration**

* Vous avez la possibilité de prendre votre repas « tiré du sac » au réfectoire de votre unité pendant votre pause.

**4. Médecine du travail**

* Le médecin du travail effectue les examens médicaux d’embauche et les visites médicales périodiques. Il doit de plus examiner chaque personne qui reprend son travail suite à :
* un arrêt maladie d’une durée supérieure à 3 semaines
* un arrêt pour accident du travail d’au moins 8 jours
* un congé maternité
* Il est à noter que tous les salariés intérimaires doivent avoir passé une visite médicale qui date de moins de 6 mois.

**5. Besoins administratifs**

* Pour toute question administrative (salaire, mutuelle, 1 % logement, congés …) vous pouvez vous adresser auprès de l’administration usine ou des Ressources Humaines.

**6. Les points d’affichage**

Chaque unité comporte les tableaux d’affichage suivants :

* Direction
* Ressources Humaines
* CE – CHSCT
* Hygiène et sécurité
* Syndicat
* Petites Annonces
* Informations

**7. Votre poste au sein de la société**

**7.1 La description du poste**

* Remettre la fiche de fonction du salarié

**7.2 Les horaires**

* Pour connaître vos horaires de travail, vous pouvez consulter le panneau d’affichage de votre service et si nécessaire vous pouvez vous adresser à votre responsable.

**7.3. La formation**

* Un plan de formation est défini annuellement en fonction de 3 critères :
* Besoins de l’entreprise en fonction des techniques, de l’organisation, de la politique générale

### Réponses

1. **Justifiez l’article 1 (Rappel des règles de base).**
2. **Justifiez l’article 7.1 (La description du poste).**